



Commune de Rou-Marson

Procès-verbal du Conseil Municipal **du mercredi 4 mars 2026**

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Sylvia Boisnay, Delphine Clochard, Caroline Flao, Nathalie le Calvé et Nadège Simon.
MM. Nicolas Boussault, Laurent Davy, Claude Durand, Christophe Gerboin, Bruno Montière, Laurent Pasquier, Jean-Claude Tardif et Rodolphe Mirande.

Excusée : Mme Pascale Hérou

Absent :

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Caroline FLAO est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

1. Vote du Compte Financier Unique 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés :

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, sous la présidence du doyen, M. Jean-Claude TARDIF, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dont le résultat s'établit comme suit :

Fonctionnement

Total Dépenses 2025 : 419 380,73 €

Recettes de l'exercice 2025 : 569 132,09 €

Excédent antérieur reporté : 106 017,45 €

Total Recettes 2025 : 675 149,54 €

Excédent 2025 : 255 768,81 €

Solde d'exécution d'Investissement

Total Dépenses 2025 : 341 587,05 €

Recettes de l'exercice 2025 : 61 540,05 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €

Excédent antérieur reporté : 109 766,25 €

Total Recettes 2025 : 171 306,30 €

Déficit 2025 : 170 280,75 €

2. Affectation du résultat de l'exercice 2025 : Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2025, ce jour, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

Excédent : 106 017,45 €

Au titre de l'exercice arrêté :

Excédent : 149 751,36 €

Soit un résultat excédentaire à affecter de 255 768,81 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté (Budget Primitif et décisions modificatives) est de 68 012,75 €.

Déficit de la section d'investissement

Hors restes à réaliser - 280 047,00 €

Report excédentaire du 001 109 766,25 €

Résultat de clôture - 170 280,75 €

Solde Restes à réaliser - 18 470,00 €

Affectation obligatoire

Besoin à couvrir 188 750,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2025 ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 : 188 750,75 €
- Report au 001 : déficit de 170 280,75 €
- Report au 002 : excédent de 67 018,06 €.

3. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Commune

Sur proposition de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 604 019,23 €

Recettes : 604 019,23 €

Section d'Investissement

Dépenses : 348 802,18 €

Recettes : 348 802,18 €

Le Budget de l'exercice 2026 est voté par nature en section de fonctionnement et en section d'investissement.

4. Fleurissement de la commune

La commune de Rou-Marson s'est présentée pour l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ».

C'est dans ce cadre que, Monsieur Claude Durand, conseiller délégué, présente au Conseil Municipal un devis pour le fleurissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de La Pépinière de la Saulaie pour un montant TTC de 1 815,13 €.

La séance est levée à 20h10

A Rou-Marson, le 2 mars 2026
Le Maire, Rodolphe MIRANDE



La secrétaire de séance, Caroline FLAO

